



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL

DROIT DU NUMERIQUE

**UTILISATION DE CHAT GPT
DANS LE CADRE DU METIER D'AVOCAT**

**Lundi 12 juin
De 14h00 à 17h00**

**EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 TOULOUSE**

Mickaël AUGUY
Spécialiste de la cybersécurité

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre le fonctionnement de Chat GPT
- Distinguer les différences entre les versions gratuites et payantes
- Savoir dans quelles tâches Chat GPT peut m'aider
- Connaître les avantages et les inconvénients de l'utilisation de Chat GPT dans la pratique juridique
- Savoir utiliser Chat GPT en conformité avec le RGPD
- Savoir rédiger un prompt

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Propos liminaires sur l'Intelligence Artificielle
- Introduction à Chat GPT
- Avantages de l'utilisation de Chat GPT par les avocats
- Utilisation de Chat GPT dans la pratique juridique
- Limites et défis de l'utilisation de Chat GPT pour les avocats
- Conformité avec le RGPD et la protection des données
- Les alternatives à Chat GPT
- Comment rédiger un prompt ?
- Exercices pratiques

Cette formation étant pratico-pratique, les avocats-apprenants sont priés de venir avec leur ordinateur.

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52